



FREE sur facturation pour appel non émis

Par **LABREUIL CHARLOTTE**, le **19/06/2018** à **12:53**

Bonjour,

Ma ligne free mobile a été bloquée suite à un appel vers le Maroc que je n'ai pas passé. Cet appel n'apparaît pas dans mon journal d'appel téléphone mais sur celui du site internet de Free oui. Un jour et horaire où je travaille et où mon téléphone est dans mon sac.

J'ai envoyé immédiatement appelé Free, puis envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception au service contentieux (il y a 2 semaines), j'ai eu un accusé de réception, et un mail de la part de Free certifiant que ma demande était prise en compte.

Ma question: la date de mon prélèvement automatique approchant, ai-je le droit de bloquer le prélèvement le temps que le litige soit réglé? Car je sais sinon que je n'aurais aucune chance de récupérer ces 60euros.

Je crains qu'ils ne soient en train de faire "traîner" jusqu'à cette date.

Merci de vos réponses